

Les pensions de retraite revalorisées de près de 1% dès octobre ?

Par Aurélie Blondel, publié le , mis à jour le



Un nouveau mode de revalorisation des pensions de base est entré en vigueur dans le cadre du Budget de la Sécurité sociale pour 2016.

afp.com/JOEL SAGET

Selon les calculs de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, les pensions de base devraient connaître une augmentation qui friserait 1% à l'automne, du jamais vu depuis quatre ans et demi.

Pour la première fois depuis avril 2013, les pensions de retraite devraient être revalorisées de manière sensible cette année, en raison de la reprise de l'inflation. Selon [le rapport](#) publié début juillet par la Commission des comptes de la Sécurité sociale, le taux d'augmentation pourrait en effet atteindre 0,9 % au 1er octobre. Ce qui correspondrait à 9 € de hausse par mois pour un retraité avec une pension de base mensuelle nette de 1000 €. Soit, 108 € par an.

A LIRE >>> Quels retraités seraient touchés par la hausse de la CSG voulue par Macron ?

Sont concernées par cette revalorisation annuelle d'octobre toutes les pensions de base, à l'exception de celles des avocats (revalorisées au 1er janvier). L'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées, l'ex-minimum vieillesse) n'est pas visée car réajustée, elle, chaque 1er avril.

Les détails de calcul

Rappelons qu'un nouveau mode de revalorisation des pensions de base est entré en vigueur dans le cadre du Budget de la Sécurité sociale pour 2016. Désormais, pour fixer le taux, le calcul s'appuie sur l'inflation constatée par l'Insee sur les douze derniers mois connus, comparée à celle des douze mois précédents.

Dans le détail, on additionne les indices mensuels d'évolution des prix à la consommation hors tabac, entre août de l'année N-1 et juillet de l'année en cours, on divise le résultat par douze, puis par la moyenne des indices des douze mois précédents.

Le dernier indice entrant en compte dans le calcul ne sera publié qu'à la mi-août, c'est donc à ce moment que le calcul définitif de la revalorisation pourra être effectué. Le dernier mot revient toujours au gouvernement, qui n'a toutefois jamais manifesté son intention de ne pas appliquer strictement la formule.

Un mois après pour l'Agirc-Arrco

Rappelons que les pensions de base n'ont pas été revalorisées au 1er octobre 2016 compte tenu du faible niveau de l'inflation, et qu'une hausse de 0,1 % était intervenue au 1er octobre 2015. La dernière revalorisation significative date d'avril 2013, les pensions avaient alors été boostées de 1,3 %.

Notez que pour les pensions complémentaires des salariés du privé, versées par l'Agirc et l'Arrco, la date de revalorisation annuelle est le 1er

novembre. Il y a toutefois peu à attendre de ce côté, au mieux quelques petits dixièmes de point, [les partenaires sociaux ayant décidé](#) que l'indexation serait en 2017 (comme en 2018, d'ailleurs) d'un point inférieure à l'inflation (sans pouvoir être négative).